



PV CC Coppet 7/2012

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 49 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 5 Conseillers ou Conseillères
Absents : 1 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 12 novembre 2012 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Nomination d'un(e) vice-président(e)**
5. **Nomination d'un(e) membre de la commission de Gestion ;**
6. **Rapport de la commission d'Urbanisme concernant le préavis No 07/2012-2013 relatif à l'adoption de l'addenda au plan de quartier « Les Truels-Bernard » et son règlement ;**
7. **Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 09/2012-2013 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2013 ;**
8. **Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 10/2012-2013 relatif à une demande de crédit de CHF 32'235,60 pour la modification du dévers et la gestion des eaux de surface du chemin des Cuttemers ;**
9. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
10. **Divers et propositions individuelles.**

La séance commence par un moment de recueillement en mémoire des personnes décédées dans le courant de l'année 2012 :

- Madame Huguette Bertoncini, le 24 janvier
- Madame Lilian Hope le 28 janvier
- Madame Lucie Wiesner le 10 février
- Madame Guadalupe Freymond Sanchez le 9 mars
- Monsieur Claude Séquin le 14 juillet
- Monsieur François Zen-Ruffinen le 1^{er} août
- Madame Alice Cuenod D'Espinele 22 août
- Madame Ann-Charlotte Millez le 14 octobre
- Monsieur Albert Béchet le 20 octobre
- Monsieur Werner Brunnschweiler le 29 octobre
- Madame Agneta Johannsen le 29 octobre
- Monsieur Jean-Pierre Paccaud le 1^{er} novembre
- Monsieur Edmond Morel le 3 décembre

1. Approbation du Procès-verbal du 12 novembre 2012

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

Mme L. Bory signale une erreur sur l'extrait du PV de la dernière séance affiché au pilier public.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 44

Non : 0

Abst. : 4

Le PV du 12 novembre 2012 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Interventions durant les Conseils

Afin de simplifier les discussions, il propose de regrouper les questions afin que les rapporteurs de commissions puissent y répondre dans la mesure du possible. La Municipalité ne prendrait la parole que pour donner des compléments d'informations.

Remerciements

Les deux secrétaires du Conseil sont remerciées pour la qualité de leur travail. Elles sont applaudies chaleureusement.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Position de la Municipalité par rapport à la lettre ouverte de la commune de Payerne concernant les reports de charges décidés par le canton

La Municipalité a le sentiment de payer un lourd tribut et est solidaire des communes qui expriment leur mécontentement. Toutefois, si Coppet n'est pas touchée de la même manière, M. G. Produit rappelle qu'il faut être très attentif aux finances car nous serons les premiers touchés par la crise du secteur bancaire. Il faudra être prudent dans les investissements.

Auberge du Château

Cet établissement fermera définitivement le 21 décembre 2012 et aucune nouvelle sur sa future affectation n'a été communiquée.

M. J.-C. Trotti

Projet piscine-patinoire

Un document technique et financier devrait être présenté au Conseil dans le courant du printemps prochain.

Sacs poubelles

Dès le 1^{er} janvier 2013, notre commune passe au système de la taxe au sac. Ces sachets seront notamment disponibles auprès des établissements suivants :

- Pharmacie de Coppet
- Poste
- Manor
- Migros
- Coop

Politique de stationnement

Elle sera mise en place dès que tous les aménagements des transports publics seront terminés, soit dans le courant du printemps 2013.

Mme N. ImeschMaison de ville

Les soumissions ont été relancées car elles dataient de 2010. Un préavis réadapté sera probablement présenté prochainement.

Ligne de bus Gex-Divonne-Coppet

Cette nouvelle ligne a été inaugurée et semble bien utilisée.

M. G. ProduitPréavis présentés lors de la séance du 4 février 2013

- demande de crédit pour la réalisation d'un chemin piétonnier entre la gare et le chemin du Grand-Pré ;
- demande d'engagement de porte-fort de la commune de Coppet à l'égard de la Caisse intercommunale de pensions pour les engagements de la Fondation des Toises ;
- demande de crédit pour la création d'une classe supplémentaire au collège du Greny (travaux déjà effectués).

4. Nomination d'un(e) vice-président(e)

M. Bruno-Jacques Reimann se présente et est élu par acclamation.

5. Nomination d'un(e) membre de la commission de Gestion

M. Bernard Müller se présente et est élu par acclamation.

6. Rapport de la commission d'Urbanisme concernant le préavis No 07/2012-2013 relatif à l'adoption de l'addenda au plan de quartier « Les Truels-Bernard » et son règlement

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. R. Richard, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Mme N. Imesch signale que sur les 15 propriétaires concernés, pour le moment, 12 ont donné leur accord pour le paiement des frais qui s'élèvent à environ CHF 15,000.00.

Le Président ouvre la discussion sur les articles modifiés ou abrogés du :

Secteur A – articles 5 et 6a (nouveaux), 7 (abrogé), 10 al. 3 (nouveau), al. 4 points a et c (nouveaux), 13 (nouveau).

M. F. Keller signale que dans le préavis, à la page 3, deuxième paragraphe, le numéro de la parcelle lui semble erroné. Il ne s'agirait pas de la parcelle 334, mais 344.

Mme N. Imesch répond que ce point sera vérifié.

Plus de question, l'Assemblée passe au vote sur l'addenda du secteur A.

Oui : 48

Non : 0

Abst. : 0

Le Président ouvre la discussion sur les articles modifiés ou abrogés du :
Secteur B – articles 19 (nouveau), 20 (abrogé), 23 al. 2 (nouveau), al. 3 points a et c (nouveaux), 27 al. 1 (nouveau).

Pas de question, l'Assemblée passe au vote sur l'addenda du secteur B.

Oui : 48

Non : 0

Abst. : 0

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. J.-L. Manoury fait remarquer que le coefficient est supérieur par rapport aux autres propriétaires de la commune.

M. R. Richard n'a pas la réponse.

Mme N. Imesch explique qu'il y a eu des modifications de règlement et que la manière de calculer n'est plus la même. Ce quartier n'aura donc pas plus d'avantages que les autres propriétaires communaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 5

Le préavis No 07/2012-2013, relatif à l'adoption de l'addenda au plan de quartier « Les Truels-Bernard » et son règlement, est accepté.

7. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 09/2012-2013 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2013

A la demande du Président, le rapporteur de la commission permanente des Finances, M. M. Gada, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ajoute que le budget sera présenté compte par compte et que M. J.-M. Cherbuin, boursier communal, est présent pour appuyer la Municipalité en cas de questions. La discussion sur le budget est ouverte.

1. Administration générale - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 1. :

1. Administration générale	CHF 4,418,000.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

1. Administration générale - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 1.

1. Administration générale	CHF 1,394,150.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - charges

Concernant le compte 220.316.15, Loyer Maison de la Culture, M. G. Cherbuin aimerait des explications sur l'augmentation des charges de ce compte.

M. M. Gada explique qu'il s'agit d'un nouveau projet de la Municipalité et bien qu'il soit mis au budget, il ne sera pas forcément réalisé.

Concernant le compte 210.330, Défalcat. & remises d'impôts, M. F. Keller voudrait comprendre la manière de budgéter ce compte.

M. G. Produit répond que ces chiffres sont estimatifs en étant relativement prudents. La décision n'appartient pas à la Commune, la Recette d'Impôts ayant pris du retard depuis 2011, le montant mis au budget devrait pouvoir couvrir la charge.

M. G. Cherbuin revient sur le compte 220.316.15, Loyer Maison de la Culture. Il estime que ce montant devrait passer par un préavis plutôt qu'apparaître directement dans le budget et propose de supprimer cette charge.

M. G. Produit rappelle que pour ces CHF 120,000.00 de charges, il y a CHF 84,000.00 de revenus pour le loyer de l'immeuble situé dans l'Allée du Château et loué par l'I.M.M.A (International Menuhin Music Academy). Cette maison n'étant pas complètement utilisée, elle pourrait accueillir des activités culturelles et être utile pour recevoir différentes séances lors de la réfection de la Maison de Ville.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 2.

2. Finances	CHF 5,569,960.00	Oui : 47	Non : 1	Abstention : 0
-------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 2.

2. Finances	CHF 19,784,450.00	Oui : 47	Non : 1	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 3.

3. Domaines et Bâtiments	CHF 288,150.00	Oui : 48	Non : 0	Abstentions : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	-----------------

3. Domaines et bâtiments - revenus

M. A. Alliste aimerait savoir pour quelle raison le compte Recettes Musée n'existe plus.

Mme I. Naville explique que la Municipalité a constaté qu'en laissant la gratuité pour la visite du musée, il y avait plus de visiteurs. Les revenus engendrés pour ce poste n'étaient pas très importants et il a été décidé de miser sur l'ouverture sur la culture.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 3.

3. Domaines et bâtiments	CHF 515,950.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 4.

4. Travaux	CHF 2,189,280.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - revenus

Concernant le compte 450.490.97, Imputat. Internes du service des déchets, M. F. Keller aimerait comprendre pour quelle raison la taxe pour les mineurs est séparée de la taxe générale des ordures.

M. G. Produit explique qu'il s'agit d'un principe comptable qui ne permet pas de compenser les comptes. De plus, le poste 45 doit obligatoirement être équilibré.

M. J.-M. Cherbuin, boursier communal, ajoute que dans ce poste, les jeunes de 0 à 18 ans ne sont pas taxés et que le montant pour cette tranche d'âge doit être pris dans le compte des services sociaux. Pour la différence, c'est l'impôt qui équilibre le solde.

Concernant le compte 450.434.2, Taxes élimination des ordures, M. J.-C. Manoury remarque une augmentation des revenus et rappelle que lors des discussions sur la taxe au sac, cela ne devait pas être le cas.

M. G. Produit répond qu'il s'agit du même principe que pour le compte Imputat. Internes du service des déchets, les revenus des Taxes élimination des ordures sont compensés par des comptes de charges. La Commune ne fait de bénéfice.

M. J.-M. Cherbuin ajoute que 2013 sera le premier exercice et que les comptes seront affinés en fin d'exercice. Il donne quelques explications techniques sur les manières de calculer.

M. F. Formenti signale que l'aide particulière accordée pour les déchets urbains se retrouve au compte 710.366.60, pour un montant de CHF 56,000.00.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 4.

4. Travaux	CHF 1,528,280.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 5.

5. Instruction publ. et cultes	CHF 2,200,250.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 5.

5. Instruction publ. et culte	CHF 390,100.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	----------------	----------	---------	----------------

6. Police

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 6.

6. Police	CHF 1,351,950.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

6. Police - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 6.

6. Police	CHF 784,250.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
-----------	----------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - charges

Concernant le compte 712.352.20, Particip. à assoc. AJET, M. G. Cherbuin fait remarquer que le montant budgété a plus que doublé par rapport aux comptes 2011.

Mme S. Paratore explique que, il y a deux ans, la courbe tarifaire a été revue à la baisse par les municipaux, que l'accueil a passé de 450 à 512 places et que différentes lois ont été votées par le peuple vaudois, entraînant une augmentation de la participation des communes. Toutefois, il faut noter que les subventions versées par la FAJE, représentant le 22% de la masse salariale, sont toujours d'actualité.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF 9,080,500.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 7.

7. Sécurité sociale	CHF 4,850.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	--------------	----------	---------	----------------

8. Services industriels - charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *charges* du point 8.

8. Services industriels	CHF 4,600.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------	--------------	----------	---------	----------------

8. Services industriels - revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote des *revenus* du point 8.

8. Services industriels	CHF	4,600.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------	-----	----------	----------	---------	----------------

Total des charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des charges.

Total des charges	CHF	25,102,690.00	Oui : 48	Non : 0	Abstentions : 0
-------------------	-----	---------------	----------	---------	-----------------

Total des revenus

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des revenus.

Total des revenus	CHF	24,406,630.00	Oui : 48	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-----	---------------	----------	---------	----------------

Ensemble du budget 2013

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote de l'ensemble du préavis.

Total des charges	CHF	25,102,690.00
Total des revenus	CHF	24,406,630.00

Excédent de charges	CHF	696,060.00	Oui : 48	Non : 0	Abstentions : 0
---------------------	-----	------------	----------	---------	-----------------

Le budget de Fonctionnement de l'année 2013 est accepté à l'unanimité.

M. G. Produit remercie la commission de Finances pour sa disponibilité et relève l'excellence de son travail.

8. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 10/2012-2013 relatif à une demande de crédit de CHF 32'235,60 pour la modification du dévers et la gestion des eaux de surface du chemin des Cuttemers

En préambule, le Président signale que le bureau du Conseil a décidé de nommer la commission des Finances pour rapporter sur ce point, car il s'agissait de travaux déjà effectués. Le rapporteur de cette commission, M. F. Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. G. Cherbuin salue la Municipalité pour avoir profité du chantier en cours pour effectuer les travaux sur ce tronçon. Toutefois, il n'est pas d'accord sur le choix de la commission, il aurait souhaité qu'une autre commission soit nommée. Ce commentaire vaut également pour le PDL.

Le Président prend note.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 1

Le préavis No 10/2012-2013 relatif à une demande de crédit de CHF 32'235,60 pour la modification du dévers et la gestion des eaux de surface du chemin des Cuttemers, est accepté.

9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 48

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

M. J.-L. Manoury, suite à l'article paru dans le journal « La Côte » du 14 décembre dernier sur le Conseil Régional, aimerait des explications sur l'avenir de Coppet.

M. G. Produit rappelle que le Conseil a voté dernièrement un préavis pour la poursuite des travaux autour de la gare de Coppet, dans lequel une participation de CHF 62,000.00 de la région était mentionnée. Le conseil intercommunal du Conseil Régional, lors de sa séance du 12 décembre, a accepté cette participation. Il signale que notre Conseil était représenté.

Mme C. Chevalley aimerait des nouvelles concernant les panneaux d'informations qui seraient très utiles.

Mme I. Naville répond qu'un préavis était prévu pour le 4 février prochain, mais qu'il y a des problèmes de branchements électriques. Actuellement, une étude est en cours pour une alimentation par le biais de panneaux solaires. Ce projet sera présenté prochainement.

Mme L. Bory constate que, malgré ses différentes interventions, aucune mesure n'a été prise pour ralentir le trafic dans la rue des Murs. Elle propose toutefois de dégager le panneau de passage piéton qui est caché derrière un arbre. Il suffirait d'en couper une branche.

La Municipalité prend note de cette proposition.

M. M. Favre tient à remercier, au nom des habitants du quartier « les Truels-Bernard », la Municipalité, en particulier Mme N. Imesch, ainsi que M. J.-P. Piwowarczyk, pour leur travail sur le plan de quartier qui a duré 3 ans.

Mme C. Gavin aimerait savoir où en est le projet de construction des Toises pour des logements à loyers modérés.

Mme N. Imesch répond que ce projet sera relancé dans le courant du printemps 2013.

M. J.-C. Manoury relève les problèmes divers avec les CFF et aimerait que la commune fasse un courrier de réclamation.

M. E. Charlot-Valdieu, concernant le chemin boueux sur le terrain jouxtant le parking du Château où des grands panneaux sont disposés, aimerait savoir si des travaux sont prévus pour améliorer cet accès à la gare peu accessible en cas de mauvais temps.

M. J.-C. Trotti rappelle qu'il s'agit d'un chemin sauvage situé sur une parcelle privée appartenant au Château. Ces panneaux ont été placés par le Conseil Régional en accord avec le propriétaire.

M. M. Neri propose, afin de permettre une meilleure compréhension de tous, que le micro soit également utilisé par les membres de la Municipalité.

Mme P. Gianoli Tuena demande s'il ne serait pas possible de réduire la vitesse dans la commune, étant donné que les routes sont à notre charge.

M. J.-C. Trotti rappelle que les routes restent cantonales sous gestion communale et qu'il n'est pas possible de faire ce que nous voulons. Dans le cadre projet de la RC1, qui sera soumis prochainement, dans sa deuxième phase, une étude sera faite pour des modifications de trafic.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 20h05.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton